

Déclaration de SUD au comité d'établissement du 30 août 2011

“Une nouvelle fois, en très peu de jours, la direction de Chronopost prévient qu'elle informera le comité d'entreprise d'une décision importante sur l'avenir de l'entreprise. En agissant de la sorte elle confirme qu'elle n'a que faire de l'avis du personnel et de ses représentant-es. La direction décide seule et pour le seul intérêt d'une minorité de dirigeants, au mépris de la grande majorité du personnel.

SUD Chronopost prend acte de cette décision de transformer Chronopost SA en SAS. La SAS, à la différence de la SA, est sûrement la société qui laisse aujourd'hui le plus de liberté aux associés (Le Groupe) pour déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement de l'entreprise.

Cette décision appelle plusieurs commentaires de notre part :

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'indépendance de Chronopost est toute relative dans un groupe comme GEOPOST, lui même intégré à 100% dans le groupe La Poste. Le statut actuel de Chronopost et le fonctionnement des instances représentatives du personnel répondent, même si encore insuffisamment, à nos besoins de transparence et de représentation des personnels.

Nous ne sommes pas dupes du niveau de prise de décision sur la stratégie de Chronopost. Nous en avons d'ailleurs payé les conséquences en 2007 lorsque par des décisions unilatérales prises au niveau du groupe de baisser les coûts, Chronopost a frôlé la liquidation.

Nous sommes opposés au modèle de SAS qui est présenté. L'autonomie complète des associés ne nous rassure pas. Au contraire, Chronopost est une entreprise de main d'œuvre, cette force de travail constitue réellement une bonne partie de son patrimoine et le devenir de la société doit rester sous la vigilance du personnel.

Plus de 20 ans après la création de l'entreprise Chronopost, on veut nous faire avaler qu'un nouveau statut, dit SAS, supprimant l'instance « Conseil d'Administration » où pouvaient siéger des représentants du personnel serait un progrès. Finalement ce qui nous est imposé aujourd'hui c'est de donner les pleins pouvoirs à quelques associés qui feront, loin des regards du personnel et de ses représentants, leur cuisine.

En tout état de cause, nous souhaitons que vous nous remettiez les statuts de SAS afin de les faire examiner par notre service juridique pour rendre un avis précis et argumenté.

En conclusion, nous exprimons pour l'heure notre opposition sur le choix de la formule « SAS ». Dans une période économique difficile, nous nous interrogeons sur ce que cette SAS apporterait pour les chronopostier-es en matière de garantie pour l'emploi, d'amélioration des conditions de travail et d'augmentation des salaires s'ils remettent leur avenir entre les mains d'un quarteron de patrons.”

Fédération SUD PTT section SUD Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

téléphone : Eugène Urbino (Délégué syndical central)
06 67 33 60 82
fax : 01 44 62 12 34
mail : sudptt@sudptt.fr / site internet : www.sudptt.fr